



Jarville
la Malgrange

BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION

• ÉDITORIAL	3
• LES FINANCES DE LA VILLE	5
Section de fonctionnement	6
Les charges à caractère général	7
Les charges de personnel	8
Les charges de gestion courante	9
Les autres charges réelles	10
Les dépenses d'ordre	11
Les produits des services	12
Les recettes fiscales	13
Les dotations et participations	14
Les autres recettes réelles	15
Section d'investissement	16
Les grands travaux et équipements	17
Les acquisitions et autres aménagements structurants	18
Le remboursement de la dette	19
Les subventions d'investissement	20
Les recettes financières	21
Les recettes d'ordre d'investissement	22

ÉDITORIAL



Mesdames et Messieurs les Élu-e-s,
Cher-e-s Collègues.

Si le budget primitif constitue formellement le premier acte du cycle budgétaire annuel, il est avant tout une étape clé dans la traduction des orientations budgétaires du débat qui le précède, fidèle à notre projet de ville **Le Chemin des métamorphoses**.

Ce budget correspond au sixième et avant-dernier exercice budgétaire de notre mandat. Naturellement, il est celui de **L'Écllosion des projets**. Celui de la transformation durable de notre Ville. Cette mue qui s'incarne déjà par la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, la création du poste de police municipale, l'installation du Centre communal d'action sociale dans ses nouveaux locaux, l'inauguration de la Maison des Familles Olympe de Gouges, le lancement du Club Senior, la livraison de la nouvelle crèche Les Capucines, la construction de la Maison de Santé pluridisciplinaire, le soutien à notre tissu associatif avec, entre autres, la Maison des Associations et de l'Engagement, le renouvellement de notre matrice économique avec La Cité du Faire, l'ouverture de nouveaux commerces et l'implantation de nouvelles entreprises. Cette mue qui s'étend avec le chantier de l'école nouvelle génération Marcelle et Léon Borrédon, qui se lit aussi par l'esquisse du Quai de l'Écluse, la rénovation du parc social et la résidentialisation de l'habitat, la concrétisation des *Promenades de Jarville* qui, après l'aménagement du premier tronçon de la voie verte du Fonteno, se complètent des parcs urbains René Tardy et Famille Szejman, des cours-jardin des écoles élémentaires, du Jardin des Familles Françoise Lesure, des nouvelles aires de jeux et du nouveau visage des espaces publics. Cette mue qui s'amplifie également de nos politiques publiques en faveur de l'accompagnement des familles et des seniors, du lien intergénérationnel, de la culture, du sport et du vivre-ensemble, comme d'un service public de proximité de qualité.

Le débat sur les orientations budgétaires, en début d'année, a été l'occasion de constater que le contexte économique et budgétaire dans lequel évoluent les collectivités territoriales depuis le début de ce mandat est très incertain. Pour autant, le cap budgétaire fixé, dès 2020, demeure toujours aussi pertinent. Il a permis de produire de meilleurs résultats financiers, d'absorber les crises financières et sanitaires passées ainsi que d'envisager avec moindre appréhension les mesures gouvernementales qui pèseront sur nos recettes et nos dépenses.

Sous notre impulsion, Jarville-la-Malgrange s'est donc donnée les moyens de mettre en œuvre son projet de transformation attendu par les Jarvillois-es, au prix d'efforts importants pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, pour développer les partenariats et optimiser les co-financements, mais aussi en mobilisant temporairement le levier fiscal à hauteur du strict nécessaire en 2024.

.../...

Les efforts consentis, sans renoncement mais avec des choix responsables, souvent sous la contrainte devenue opportunité, comme les paris réussis du plan patrimoine et énergie, du plan sobriété et territoire vertueux, de la convention territoriale globale et, demain, du plan école nouvelle génération montrent qu'il est possible d'inventer la ville de demain en insufflant l'innovation et en imaginant les solidarités nouvelles.

Ces paris réussis s'inscrivent dans le respect de la stratégie financière et budgétaire qui est aujourd'hui couronnée de succès et autorisent alors un retour immédiat sur investissements pour les ménages mis à contribution dans un contexte inédit et exceptionnel.

Le respect de notre engagement nous conduit, aujourd'hui, à réallouer les bénéfices de nos actions entre contribution de la Ville à l'effort de redressement des comptes publics de l'État selon les mesures imposées par le Gouvernement (80 000 euros), investissements futurs supplémentaires en faveur des économies d'énergie (100 000 euros) et moindres recettes fiscales (120 000 euros). En effet, dès 2025, Jarville-la-Malgrange baisse ses taux d'imposition communaux de 1 point (soit -2,8 %). Et avec nous, cette trajectoire engagée se poursuivra en 2026 et durant le prochain mandat pour venir annuler les hausses d'impôts iniques des deux précédents mandats (2008-2014 et 2014-2020).

Dans la continuité et en complément des orientations budgétaires, ce rapport propose une lecture simple et synthétique du budget primitif 2025 de notre Ville.

Vincent MATHERON

Maire de Jarville-la-Malgrange
Vice-Président du Grand Nancy

Daniel GIACOMETTI

Adjoint délégué à la performance
budgétaire et financière, au dialogue social
et aux ressources humaines



LES FINANCES DE LA VILLE



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



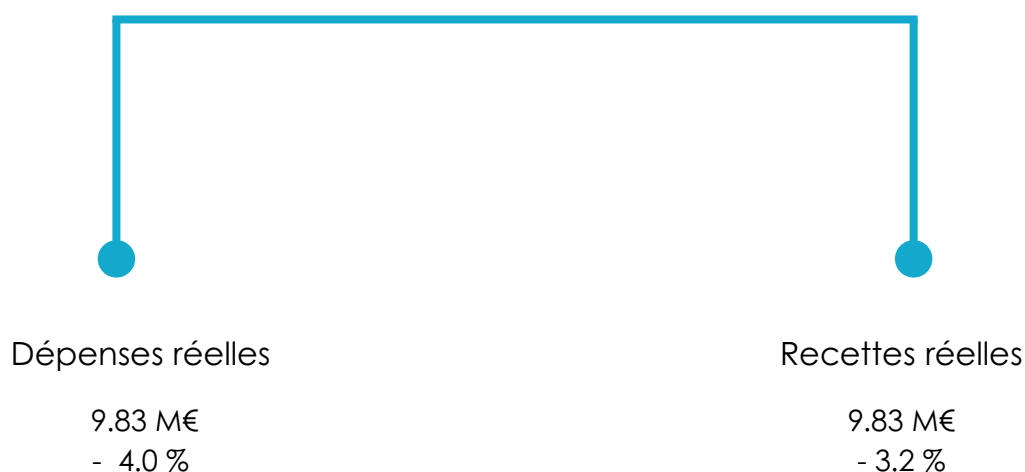
Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement regroupées dans les charges à caractère général (011), les frais de personnel (012), les atténuations de produits (014), les subventions versées aux tiers (65) et les charges financières (66).

En 2025, **ces dépenses sont marquées par une baisse par rapport à l'année précédente** notamment du fait des premiers résultats du Plan patrimoine et énergie engagé par la Commune.

Les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elles constituées des atténuations de charges (013), des produits des services proposés aux Jarvillois-es (70), des impôts et taxes (73), des dotations et participations (74), ainsi que des autres produits de gestion courante (75).

Ces recettes sont aussi en baisse par rapport au budget primitif 2024, principalement en raison de l'engagement pris par la Municipalité de **baisser les taux d'imposition communaux** et donc les recettes fiscales à percevoir.

Les dépenses et les recettes sont parfaitement équivalentes, ce qui permet d'équilibrer le budget réel de fonctionnement sans toucher au résultat cumulé des dernières années. Le résultat positif du budget 2024 peut ainsi être mobilisé pour alimenter la section d'investissement.



LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ces charges figurent au chapitre 011 et s'élèvent à :

2.53 M €

Principales dépenses

Restauration scolaire, accueil périscolaire, extrascolaire et transport collectif

460 950 €

Fournitures scolaires et pédagogiques

60 200 €

Programmation culturelle

208 000 €

Energies et carburants

606 000 €

Centre de maintenance

90 000 €

Contrats de maintenance, entretien et sécurité des bâtiments

212 900 €

Gestion des espaces verts

51 970 €

Propreté urbaine

106 000 €

Communication et impression

73 700 €

Informatique et télécommunications

162 000 €

Impôts et taxes

89 000 €

Focus

Le chapitre 011 est en diminution de 6,6% par rapport au Budget 2024.

La baisse est principalement liée aux effets conjugués de la baisse des coûts de l'énergie et des travaux d'économies d'énergie engagés depuis le début du mandat.

Les budgets des écoles, du périscolaire et de l'extrascolaire, de la ludothèque, mais aussi de la propreté urbaine sont ainsi sacrifiés voire en hausse pour maintenir un niveau élevé de service.

Les marges dégagées sont notamment reventilées sur le volet culturel et permettent ainsi d'étoffer l'offre proposée aux Jarvillois-es tout long de l'année.



LES CHARGES DE PERSONNEL

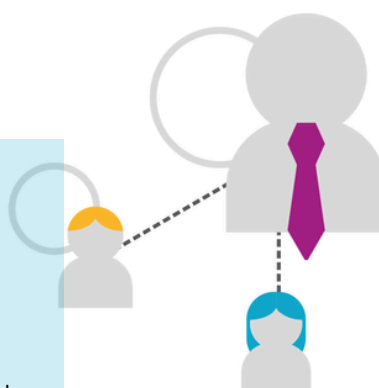
Ces charges figurent au chapitre 012 et s'élèvent à :

5.23 M €

Focus

Le chapitre 012 est en baisse de 3% par rapport au budget précédent. Cette évolution marque d'autant plus une bonne gestion de la masse salariale qu'elle intègre :

- le "Glissement Vieillesse Technicité" entraînant une hausse constante de la masse salariale ;
- les mesures gouvernementales et plus particulièrement la revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL, à savoir une hausse de trois points chaque année pendant 4 ans ;
- le "Pack social" mis en œuvre sous ce mandat pour soutenir le pouvoir d'achat des agent-es, et aussi renforcer l'attractivité de la Commune sur le marché de l'emploi ;
- la ré-internalisation du périscolaire en année pleine sur 2025.



LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces charges figurent au chapitre 65 et s'élèvent à :

1.80 M €

Principales dépenses

Subventions aux associations
671 100 €

Subvention au CCAS
200 000 €

Subvention à La Maison Bleue
750 000 €

Indemnités, cotisations et formation des
élus
174 300 €

Focus

- Le chapitre 65 affiche une augmentation de 3,85% comparé au budget précédent.
- L'engagement de la Municipalité envers les associations demeure important puisque les budgets dédiés restent stables à ceux de l'année dernière.
- Les crédits alloués aux indemnités des élus demeurent équivalents à ceux de l'année 2024 suite à la non indexation de la revalorisation du point d'indice votée en 2022.
- La contribution versée à La Maison Bleue est en légère hausse conformément aux stipulations du contrat de concession de service public.



LES AUTRES CHARGES RÉELLES

Ces charges figurent aux chapitres 66, 67 et 68 et s'élèvent à :

206 801 €

Principales dépenses

Charges financières
183 616 €

Provisions
20 000 €

Charges exceptionnelles
3 186 €

Focus

- La charge de la dette (intérêts d'emprunt) représente 1,87% des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les intérêts d'emprunt sont à la baisse, ce qui explique une baisse des charges financières par rapport à l'année 2024 et confirme la stratégie financière adoptée en 2022 par la Municipalité.
- La provision inscrite couvre la rémunération des agents en congés de maternité.



LES DÉPENSES D'ORDRE

Ces dépenses figurent aux chapitres 023 et 042 et s'élèvent à :

1.47 M €

```
graph TD; A[1.47 M €] --- B[Principales dépenses]; A --- C[Focus];
```

Principales dépenses

Virement à la section
d'investissement
1.02 M€

Amortissements comptables
447 700 €

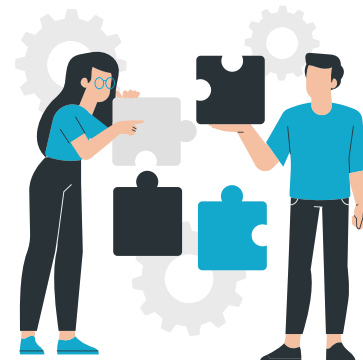
Focus

Ces dépenses constituent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au profit des investissements et la prise en compte des nouvelles modalités comptables de calcul des amortissements suite à l'adoption de la nomenclature M57.

LES PRODUITS DES SERVICES

Ces recettes figurent au chapitre 70 et s'élèvent à :

705 050 €



Principales recettes

Restauration scolaire
235 000 €

Accueil périscolaire et extrascolaire
263 000 €

Redevance d'occupation du
domaine public
125 050 €

Loyer versé par La Maison Bleue
54 000 €

Frais de scolarité des enfants
d'autres Communes
7 000 €

Concessions funéraires
9 000 €

Focus

Le chapitre 70 est en baisse de 4,7% par rapport au budget précédent. Cette évolution est liée :

- à la politique tarifaire plus favorable aux familles (extension du tarif à un euro par repas à 80% des familles, gratuité du périscolaire du matin, tarification sociale du périscolaire), à une participation plus importante de l'ASP en raison de l'application parfaite de la loi EGALIM mais affectée au chapitre 74 et enfin à une aide de la CAF couvrant le périscolaire de la pause méridienne.
- à l'arrêt de la refacturation à La Maison Bleue des coûts de fonctionnement supportés par la Commune dans les locaux situés au Fonteno Park suite au déménagement rue des Cordeliers.

LES RECETTES FISCALES

Ces recettes sont inscrites aux chapitres 73 et 731 et s'élèvent à :

5.6 M €

Principales recettes

Impôts directs locaux
4.54 M€

Dotations versées
par la Métropole du Grand Nancy
752 000 €

Taxes sur les droits de mutations
(transactions immobilières)
200 000 €

Taxe locale sur la publicité extérieure
16 000 €

Taxe sur la consommation finale
d'électricité
115 000 €

Focus

- Les recettes relatives aux impôts locaux sont revues à la baisse par rapport à 2024 du fait de la baisse des taux d'imposition proposée par la Municipalité sur les trois taxes directes locales : les deux taxes foncières et la taxe sur les habitations résidentielles secondaires.
- Les droits de mutation sont estimés en hausse en raison d'une reprise constatée sur le marché de l'immobilier depuis la fin d'année 2024.

Poids sur les recettes réelles

57 %



LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ces recettes sont inscrites au chapitre 74 et s'élèvent à :

3.18 M €

Principales recettes

Dotation Globale de Fonctionnement
(DF, DSR, DSU, DNP)

2.31 M €

Dotation Politique de la Ville

585 000 €

Compensation d'exonérations fiscales

75 000 €

Fonds de péréquation de
l'ex-taxe professionnelle

25 000 €

Aides CAF

127 153 €

Focus

- Les dotations de l'État sont relativement stables.
- Les aides de la CAF sont en légère hausse du fait de la nouvelle politique éducative.
- Le niveau de recettes lié à la DPV reste à un niveau très élevé en raison des nombreux projets portés par la Commune et soutenus par l'État.

LES AUTRES RECETTES RÉELLES

Ces autres recettes réelles de fonctionnement sont inscrites aux chapitres 013 et 75 et s'élèvent à :

300 485 €

Principales recettes

Revenus des immeubles loués
70 000 €

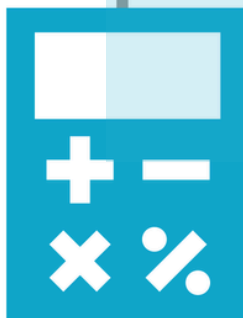
Remboursement des assurances
8 485 €

Certificats d'économies d'énergie et remboursements divers
10 000 €

Atténuation de charges
212 000 €

Focus

- Il est à noter une baisse importante, principalement liée à la quasi absence de remboursement d'assurance sur 2025. Ce montant s'élevait à 348 000 euros en 2024.
- Les atténuations de charges regroupent les divers remboursements de charges de personnel dont l'assurance. Elles sont estimées à la baisse par rapport à 2024.



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et s'élèvent à :

LES GRANDS TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

Principales dépenses

École nouvelle génération
Marcelle et Léon Borredon (chap. 23)
3.8 M€

Parc urbain René Tardy (chap. 23)
541 300 €

Parc urbain Foch-Renémont (chap. 20 et 23)
437 600 €

Parc urbain Famille Szejman (chap. 20 et 23)
290 400 €

Bois de Renémont
Sentiers de promenade (chap.21 et 23)
30 000 €

Travaux de performance et de rénovation
énergétiques (chap.23)
385 400 €

Cité du Faire (chap. 20, 21 et 23)
84 000 €

Aire de stationnement rue Alsace (chap.23)
72 000 €

Focus

Les grands travaux engagés se poursuivent et correspondent à la programmation approuvée avec le plan pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientations budgétaires.

6.79 M €

LES ACQUISITIONS ET AUTRES AMENAGEMENTS STRUCTURANTS



Principales dépenses

Acquisition d'une borne interactive
et de mobiliers pour le LAPE

60 000 €

Budget participatif

65 000 €

Aires de jeux

108 000 €

J'[Art]Ville dans la rue

106 000 €

Parcours Mémoire et de la Transmission

14 400 €

Matériels techniques

30 000 €

LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Ces dépenses figurent au chapitre 16 et s'élèvent à :

634 700 €

Principales dépenses

Remboursement d'emprunts à taux fixes ou variables livret A/Taux Euribor-3 mois

617 800 €

Remboursement d'emprunts à taux 0 (CAF)

16 900 €

Focus

100 % de l'encours de la dette est sécurisé. En effet, selon la classification de Gissler, l'ensemble des emprunts contractés par la Commune sont classés A1.

A noter que le remboursement du prêt Intracting accordé à taux préférentiel par la Caisse des Dépôts et des Consignations, a commencé.



LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ces recettes figurent au chapitre 13 (restes à réaliser 2024 inclus) et s'élèvent à :

762 200 €

Principales recettes

Financement du plan pluriannuel
d'investissement
750 000 €

Fonds interministériel de prévention de la
délinquance et de la radicalisation (FIPDR)
(équipement)
6 700 €

Participation de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
pour l'acquisition de matériel alternatif à
l'utilisation de pesticides
5 500 €

Focus

- Les subventions attendues concernent l'opération de construction de l'école nouvelle génération Marcelle et Léon Borrédon et proviennent de l'État, de la Région, du Département, de la CAF et des Fonds européens.
- L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation viennent compléter ces recettes dans le cadre d'acquisition de matériels divers en lien avec l'activité des services des espaces verts et de la police municipale.

LES RECETTES FINANCIÈRES

Ces recettes inscrites aux chapitres 10 et 16 et s'élèvent à :

2.99 M €

Principales recettes

FCTVA
354 300 €

Intracting (tranche 2)
323 200 €

Emprunt
942 000 €

Affectation du résultat
de fonctionnement 2024
1.37 M €

Focus

- Les recettes de FCTVA correspondent aux dépenses d'investissement réalisées en N-2 et sont en nette hausse au regard du volume d'investissements en 2023.
- L'emprunt de 323 200 € concerne la deuxième partie du dispositif Intracting (financement sous forme d'avances remboursables au taux préférentiel de 0,25 %).
- Le résultat de fonctionnement 2024 affecté correspond au transfert des recettes de DPV perçues sur l'exercice et à une partie de l'autofinancement dégagé depuis 2020.



LES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT

Ces recettes sont inscrites au chapitre 040 et s'élèvent à :

1.47 M €

Principales recettes

Virement en section
d'investissement
1.02 M €

Amortissements comptables
447 700 €

Focus

Ces recettes correspondent essentiellement au reste de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et au virement en section d'investissement.



Jarville la Malgrange